

Objet : Déclaration d'événements

En tant que producteur laitier, quels délais dois-je respecter pour la déclaration des événements?

La traçabilité animale est très réglementée dans notre industrie. Le gouvernement, les producteurs et les autres intervenants de l'industrie (transformateurs, transporteurs, etc.) ont tous un rôle à jouer pour que nous puissions rapidement remonter à la source de tout problème. Ainsi, les événements doivent être déclarés dans un certain délai. Pour les producteurs laitiers, ces exigences sont établies par les Producteurs laitiers du Canada par l'entremise de leur volet Traçabilité de proAction.

Les producteurs laitiers doivent **déclarer les événements suivants dans les sept (7) jours** suivant leur survenue dans leurs sites :

Type d'événement		Délai
Pose de boucle	Recoupement (n° d'identifiant connu)	7 jours
	Remplacement (n° d'identifiant d'origine inconnu)	7 jours
Mouvement d'animal	Entrée	7 jours
	Importation	7 jours
	Sortie (actuellement optionnel, mais recommandé)	7 jours
Identifiants retirés	Décès sur la ferme	7 jours
	Exportation	7 jours

Les producteurs laitiers doivent **déclarer l'événement suivant dans les 45 jours** suivant sa survenue dans leurs sites :

Type d'événement		Délai
Pose de boucle	Pose initiale d'identifiants	45 jours

La pose initiale d'identifiants doit être déclarée plus tôt si l'animal quitte le site avant l'âge de 45 jours. La déclaration des types d'événements s'applique aux animaux femelles et mâles.

En tant que producteur laitier, dois-je faire une déclaration lorsqu'un identifiant est réémis?

Un événement de réémission d'identifiant s'applique lorsqu'un nouvel identifiant de remplacement portant le même numéro est réappliqué à l'oreille appropriée de l'animal. À la lumière des commentaires des producteurs, proAction a mis à jour ses exigences en 2021 pour que la déclaration des événements de réémission d'identifiants dans les sept jours soit optionnelle et non plus obligatoire. Ce changement aux exigences en matière de déclaration ne s'applique pas dans les provinces où la réglementation sur la traçabilité exige la déclaration des événements de réémission d'identifiants, par exemple au Québec.

Dans le système TracéLaitier, lorsqu'une réémission d'identifiant est commandée et que l'identifiant est déclaré comme étant expédié, ou lorsqu'il est expédié à la ferme, le numéro d'identifiant apparaît automatiquement dans le stock d'identifiants du producteur. Sept (7) jours après son apparition dans le stock d'identifiants, l'événement de réémission d'identifiant associé est automatiquement créé. Les producteurs sont encore invités, et encouragés, à déclarer eux-mêmes de tels événements de réémission à l'aide de leurs méthodes de déclaration. Les producteurs laitiers concernés par les exigences de déclaration provinciales doivent soumettre l'événement de réémission de l'identifiant dans les délais requis.

Est-ce que Holstein Canada et d'autres associations de race déclarent les événements pour moi?

La soumission automatique dans TracéLaitier des événements de pose initiale d'identifiants par les associations de race se fait uniquement pour les animaux **enregistrés**. Pour assurer votre conformité aux exigences de déclaration, n'oubliez pas le délai de traçabilité de 45 jours après la naissance. Les associations de race peuvent également recevoir, envoyer et déclarer d'autres événements dans la base de données de TracéLaitier au nom des producteurs laitiers pour des animaux enregistrés. Sinon, les événements de traçabilité peuvent être déclarés directement en contactant l'équipe du service à la clientèle de TracéLaitier par la poste, par téléphone ou par courriel.

Les services de contrôle laitier de Lactanet déclarent-ils les événements pour moi?

À ce jour, Lactanet s'est concentré sur le développement de ses solutions logicielles pour la gestion des troupeaux, comme DairyComp, pour faciliter la consignation et la déclaration automatiques des événements de traçabilité dans le système TracéLaitier. À l'heure actuelle, les services à la ferme de Lactanet liés au contrôle laitier n'incluent pas le transfert vers le système TracéLaitier des données des événements de traçabilité consignés le jour du test. Il s'agit d'un projet en cours d'élaboration dont la mise en œuvre est prévue pour la fin de 2022.

Les services à la ferme de Lactanet le jour du test comprennent généralement la soumission des données des identifiants aux associations de race dans le cadre des processus d'enregistrement électronique. Tout enregistrement au livre généalogique résultant d'une telle soumission de données entraîne automatiquement le transfert par l'entremise des associations de race des événements de pose initiale d'identifiants dans le portail TracéLaitier.

En tant que producteur laitier, dois-je faire une déclaration lorsque des taurillons partent?

Lorsqu'un animal quitte votre site pour un autre endroit au Canada, on considère qu'il s'agit d'une sortie. La déclaration des événements de sortie est optionnelle et constitue une bonne pratique. En fait, il est recommandé de le faire, car cela permet de tenir votre inventaire du troupeau et les autres rapports TracéLaitier à jour.

Il est important de noter que la déclaration d'un événement de pose initiale d'identifiants est exigée pour tous les animaux nés à la ferme afin d'être en conformité avec les exigences de déclaration de proAction. Cette exigence concerne tous les veaux mâles et femelles, y compris les veaux issus de croisements de bovins laitiers et de boucherie, qui devraient idéalement être identifiés à l'aide d'un identifiant RFID blanc de TracéLaitier.

Dois-je déclarer les décès ou le moment où les vaches quittent pour l'encan?

La déclaration d'un décès sur la ferme ou d'un retrait d'identifiant confirme que l'animal qui portait ce numéro d'identifiant unique est décédé sur votre site. Des renseignements supplémentaires peuvent être inclus avec l'événement de retrait d'identifiant, par exemple si l'animal a été enterré ou composté, abattu pour consommation personnelle ou tué par prédation. La déclaration des événements de décès sur la ferme confirme que l'animal n'est plus actif dans la base de données nationale de traçabilité.

Si l'animal n'est pas éliminé sur votre site, c'est-à-dire qu'il a été envoyé dans une usine d'équarrissage ou un centre de collecte des cadavres d'animaux, il s'agit d'un événement de sortie. Il est recommandé de déclarer les événements de sortie. De plus, lorsqu'un animal quitte le site pour l'encan, il s'agit également d'un événement de sortie, et il est recommandé de le déclarer.